

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SESSION – FEVRIER 2021

MOTION DEPOSÉE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

OBJET : NOUVELLE CARTE SCOLAIRE

Sans disposer d'aucune information officielle ni d'éléments précis, il semblerait que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle carte scolaire l'hypothèse de suppressions de classes dans l'Allier soit à l'étude.

Les Services de l'Education Nationale ayant par ailleurs indiqué « qu'aucune carte scolaire ne saurait être dévoilée avant la tenue d'un prochain CDEN dédié » (prévu le 5 février), la plus grande inquiétude s'installe dans le département.

Considérant, d'après les informations dont nous disposons, que :

- la dotation des écoles primaires publiques du département de l'Allier pour la rentrée 2021 est actuellement en baisse de 5 postes (ce qui mettrait fin au maintien du nombre total de postes existants en vigueur depuis plusieurs années du fait des conventions « ruralité » puis des mesures prises au niveau national l'an dernier, et non renouvelées à ce jour, consécutives à la pandémie de Covid 19) tandis que plus d'un millier est créé au niveau national ;
- La situation dans les collèges où le maintien du nombre de classes semble également partiellement menacé, avec notamment un passage probable à plus de 30 élèves par classe, ce qui pose des difficultés d'accueil dans certains établissements car les conditions matérielles n'ont pas été calibrées pour cela ;
- le contexte sanitaire qui favorise davantage le choix d'un maillage fin avec un nombre d'élèves par classe contenu ;
- Le rôle qu'occupent les structures scolaires en termes d'aménagement du territoire et pour la vitalité de nos communes ;
- Les axes prioritaires précisés par la DASEN et parmi lesquels nous trouvons le maintien des établissements prioritaires et la nécessité de satisfaire aux besoins au plus près des élèves (« être là où sont les élèves »).

Le Conseil départemental de l'Allier :

- demande au gouvernement de revoir la dotation des écoles et établissements de l'Allier, la situation sanitaire et économique requérant d'autant plus une telle décision ;
- demande, en conséquence, le report du CDEN du 5 février à une date ultérieure, le temps d'organiser la concertation et l'échange d'informations avec l'ensemble de la communauté éducative et les élus locaux, comme les lois de décentralisation en disposent ;
- demande une année moratoire sur la révision de la carte scolaire dans l'Allier, avec le maintien des moyens humains alloués aux établissements du premier et du second degré.